

**DIRECTION DE L'INFORMATION  
ET DE LA COMMUNICATION****2016 DICOM 13 Conventions de partenariat Paris Plages 2016****PROJET DE DELIBERATION****EXPOSE DES MOTIFS**

Mesdames, Messieurs,

A l'été 2016, la VILLE DE PARIS célèbrera la quinzième édition de l'opération PARIS PLAGES. Cette année encore, les Parisiens, tous les Franciliens et les visiteurs de notre ville pourront se détendre sur les grandes plages éphémères ou sur les pelouses aménagées au bord du fleuve, pratiquer des activités variées sur les deux sites ou profiter des nombreuses activités gratuites proposées, qu'elles soient sportives, éducatives ou culturelles : jardin des brumes, cours de tai-chi, bibliothèque, loisirs nautiques, tyrolienne, pétanque....

Le coût de l'opération, estimé à environ 1,5 million d'euros, est couvert en partie par les apports en nature et en numéraire des partenaires de l'opération, permettant ainsi d'améliorer la qualité de l'offre proposée au public, tout en contenant la charge pour les finances municipales.

Ces partenariats sont fondés sur les principes attachés à l'esprit de Paris Plages : la recherche d'une ambiance de convivialité et de détente pour tous et en particulier pour les parisiens qui ne partent pas en vacances, un temps de reconquête de l'espace public, la prise en compte de préoccupations environnementales et enfin le renforcement de l'image de Paris, de sa renommée touristique et de la qualité de son accueil.

C'est dans ce cadre que les partenaires suivants ont souhaité soutenir l'édition 2016 de Paris Plages :

- Eau de Paris : réalisation de tout le circuit de l'eau pour l'alimentation des fontaines, des buvettes, des brumisateurs... et mise à disposition de gourdes pour les personnels de Paris Plages.
- Les Editions Delcourt : mise à disposition de bandes dessinées.
- La FNAC : le Festival Fnac Live (20 au 23 juillet) lancera Paris Plages avec une programmation diversifiée et de grande qualité. La Ville de Paris est très attachée à ce festival gratuit populaire, qui rencontre chaque année un succès croissant.
- Foncière de Paris : soutien en numéraire de 25 000 €.
- La Fondation Ville et Patrimoine : soutien en numéraire de 25 000 €.
- Lafarge : fourniture des matériaux nécessaires à la création des plages et des terrains de pétanque (soit 2 280 tonnes de sable et 400 tonnes de sablon).
- Les Librairies Flammarion : installation d'une bibliothèque avec prêt de livres
- Le Musée du Louvre : animation de sensibilisation à l'histoire de l'art avec des ateliers dessins, peintures et sculptures.
- le Muséum d'Histoire naturelle : décors et animations sur le Parc Zoologique de Paris.

- Le Musée de la Marine : stands, ateliers et animations au bassin de la Villette
- La Ville de Palavas les Flots : présence de la barque catalane « le Saint Pierre », mini-croisières et stand au bassin de la Villette.
- Paris Musées : le Musée d'Art Moderne de la Ville de Paris hors les murs – installation des œuvres d'Albert Marquet.
- Disney :
  - \* 1 000 Invitations au parc pour les enfants ne partant pas en vacances (centres de loisirs de la Ville de Paris)
  - \* Organisation d'une journée sur le thème : « Océan by Disney » sur le Parvis de l'Hôtel de Ville
    - Animations sur le parvis - ateliers maquillage, de sculpture de ballons, selfies...
    - Lecture, jeux et distribution de livrets sur le thème « Océan by Disney - avec pour objectif d'inciter les enfants à protéger les océans.
    - Projection du film « le monde de Némó »
- Le groupe Nextradio TV (BFM TV+ RMC) : partenariat média

Pour compléter votre information, cette année, Paris Plages est solidaire des villes de Tunis et de Sousse, qui seront mises à l'honneur à travers des événements que nous avons voulu culturels et festifs.

Enfin, Paris Plages donnera également un large écho aux Jeux Olympiques de Rio et à la candidature de Paris que ce soit via Georges Pompidou et sur le bassin de la Villette.

Compte tenu de ces éléments, j'ai l'honneur de vous proposer :

- d'approuver le principe et les modalités de ces conventions de partenariat ;
- de m'autoriser à les signer.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris



## 2016 DICOM 13 Conventions de partenariat Paris Plages 2016

Le Conseil de Paris,  
Siégeant en formation de Conseil Municipal

Vu le projet de délibération en date des 4, 5 et 6 juillet 2016 par lequel Madame la Maire de Paris soumet à son approbation le principe et les modalités des conventions de partenariat, jointes en annexe, pour l'opération Paris Plages 2016 avec Eau de Paris ; Les Editions Delcourt ; La FNAC ; Foncière de Paris ; La Fondation Ville et Patrimoine ; Lafarge ; Les Librairies Flammarion ; Le Musée du Louvre ; le Muséum d'Histoire naturelle ; Le musée de la Marine ; Palavas les Flots ; Paris Musées ; Disney ; Le Groupe Nextradio TV (BFM TV+ RMC).

Sur le rapport présenté par Monsieur Bruno JULLIARD et Monsieur Christophe NADJOVSKI au nom de la 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> commission,

Delibère :

Article 1 : Est approuvé le principe des conventions de partenariat pour l'opération Paris Plages 2016 avec Eau de Paris ; Les Editions Delcourt ; La FNAC ; Foncière de Paris ; La Fondation Ville et Patrimoine ; Lafarge ; Les Librairies Flammarion ; Le Musée du Louvre ; le Muséum d'Histoire naturelle ; Le musée de la Marine ; la Ville de Palavas les Flots ; Paris Musées ; Disney ; Le groupe Nextradio TV (BFM TV+ RMC)

Article 2 : Sont approuvées les modalités des conventions de partenariat susvisées, jointes en annexe, pour l'opération Paris Plages 2016.

Article 3 : La Maire est autorisée à signer lesdites conventions.

Article 4 : Les recettes correspondantes au parrainage de La Foncière de Paris et de la Fondation Ville et Patrimoine seront imputées au budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'année 2016, chapitre 74, compte-nature 74-78 fonction 023.